

Bureau d'enquête sur les accidents de
transport terrestre
A l'attention de M. Jean PANHALEUX
Grande Arche – Paroi sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Saint-Priest, le 10 septembre 2019

Réponse à l'invitation formulée dans le rapport N°ISRN : EQ-BEATT--19-8--FR

Bonjour Monsieur,

La société SEIREL, représentée par son Directeur Technique, M. Thomas SAVIN ainsi que son Directeur Général, M. Philippe PELLISSIER, vous informe avoir bien pris connaissance du rapport d'enquête technique sur la chute d'une cabine de la télécabine Costebelle survenue le 25 mars 2018 à Pra Loup (04).

Il a été entendu l'invitation faite à notre entreprise la société SEIREL Automatismes de, je cite :
« implémenter des messages sans ambiguïté dans les alarmes remontées sur les groupes de sécurité et à les valider avec l'exploitant ».

Pour atteindre cet objectif, l'entreprise s'est engagée auprès de Domaines Skiabiles de France (DSF), via son Responsable Technique M. Robert TARDIEU, à transmettre le listing de l'ensemble des messages de défauts couramment utilisés sur les installations de remontée mécanique neuves ou rénovées. DSF procédera ensuite à l'analyse de ces libellés et fera, en collaboration avec les services techniques du STRMTG, le retour de la bonne compréhension ou non de ces textes.

De même, l'ensemble des collaborateurs SEIREL a été sensibilisé sur l'importance rédactionnelle de ces libellés de défauts et/ou d'alarmes qui doivent être validés lors de la conception des installations, notamment pour chaque nouvelle création ou modification de ces messages.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thomas SAVIN

Philippe PELLISSIER



SEIREL Automatismes
SAS au capital de 400 000 €
CS 50204 - 7 rue Galilée
69800 SAINT-PRIEST
Tel. 00 33 (0)4 78 21 08 16